



Réflexions

sur les incendies de juillet 2026 dans les forêts de Fontainebleau et des Trois Pignons

Présentation

Du 12 juillet au 29 août 2026, le massif forestier de Fontainebleau a subi un dommage historique, avec plus de 2 000 hectares brûlés malgré des moyens très importants déployés. Le changement climatique constitue un facteur majeur d'aggravation du risque d'incendie, en accentuant la sécheresse des sols et de la végétation. Il convient toutefois de distinguer les causes des départs de feu — origine volontaire, imprudence ou accident — des conditions qui favorisent leur propagation, telles que la chaleur, l'hygrométrie, le vent et la nature des peuplements. Les Amis de la forêt de Fontainebleau (AFF) suggèrent que la gestion de la forêt évolue, afin de l'adapter aux conditions climatiques nouvelles.

Un état des lieux pluridisciplinaire des zones incendiées devra précéder toute décision de restauration. Il devra porter sur la faune, la flore, les sols, les habitats, les peuplements forestiers, les continuités écologiques ainsi que le patrimoine historique.

Protéger les forêts contre les risques d'incendies ainsi que les habitants vivant en périphérie et assurer ensuite leur restauration constituent les deux axes autour desquels s'organise notre réflexion.

Protection

Une réflexion devrait être menée sur la diversification des peuplements, notamment résineux, en tenant compte des essences, de leur densité, de leur âge et de leur localisation. Les bois morts et les rémanents ayant également une valeur écologique, leur gestion devra être différenciée : réduction ciblée à proximité des habitations, des routes et des secteurs fréquentés, maintien raisonné dans les zones où ils ne présentent pas de risque particulier.

Les réserves biologiques intégrales jouent un rôle essentiel pour la biodiversité et la connaissance scientifique. Leur vulnérabilité au feu et celle de leur environnement immédiat devront être évaluées objectivement, sans remettre en cause, par principe, leur maintien en libre évolution.

La réduction du risque d'incendie impliquera le débroussaillage des bords des routes ouvertes à la circulation, qui devra s'effectuer sur des emprises plus larges. Les obligations légales de débroussaillage (OLD) devront être effectivement mises en œuvre, en accompagnant les communes et les propriétaires concernés et en veillant au respect des réglementations protégeant la biodiversité.

L'élargissement des zones débroussaillées en lisière et la création éventuelle de pare-feux, permettant de mieux protéger les villes et villages riverains, devront être étudiés au regard de leur efficacité, de leur entretien futur et de leurs impacts écologiques. Les Amis de la forêt de Fontainebleau, en tant que membres de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), veilleront au respect des règlements pour toute nouvelle construction dans le périmètre de la Forêt de protection.

La prévention des incendies, à laquelle les AFF prêteront leur concours, devra s'appuyer sur une information renforcée du public. Des fermetures préventives de la forêt devront être effectuées en fonction des conditions météorologiques et de l'état de la forêt (température de l'air, pourcentage d'humidité dans l'air et dans le sol, état de la végétation). Il faudra aussi interdire les travaux à proximité et à l'intérieur des forêts en période de grande sécheresse.

Restauration et résilience

La restauration de la forêt brûlée devra suivre le plus possible l'évolution spontanée des peuplements pendant une longue période en favorisant la régénération naturelle, cependant des essences incompatibles avec le nouveau climat ne devront pas être conservées. Sur les platières et dans les chaos rocheux, les bouleaux, les bruyères ou les fougères vont assez vite donner l'aspect de peuplements de type « lande à bouleau et à callune ». Ils seront probablement colonisés ultérieurement par les pins. Pour la restauration d'un couvert forestier, il conviendra de donner une plus large part à certains feuillus adaptés à un climat plus sec et à des canicules récurrentes sans pour autant éliminer systématiquement les pins.

Afin de sauvegarder la faune sauvage, les populations adultes devront continuer à être régulées dans l'avenir, tout en prenant en compte la perte des juvéniles dans les zones brûlées en réduisant la pression de chasse sur les cervidés pour la prochaine campagne.

Dans le cadre de leurs conventions avec l'ONF, les Amis de la Forêt de Fontainebleau pourront contribuer à l'évaluation des dégâts et à la remise en état des équipements destinés à l'accueil du public. Leur intervention pourra également concerner l'inventaire et la restauration du patrimoine forestier : sentiers, signalétique, sites historiques, arbres remarquables, abris de carriers et autres éléments du petit patrimoine.

Disposer de forêts moins vulnérables et plus résilientes est notre objectif. Le massif de Fontainebleau possède des atouts considérables. Il abrite déjà un nombre très varié d'essences. Il conviendra d'accompagner la nature en n'hésitant pas à implanter des essences adaptées au nouveau climat. Les actions de restauration seront de régénérer et de replanter dans le sens de la nature, en acceptant que les paysages changent, et en y instaurant une surveillance et une sécurité renforcées